

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 décembre 2014

Publié le 19 décembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 6

SCRUTIN : POUR : 75

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NÉ SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	M. François REBSAMEN	M. Patrick ORSOLA
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Danielle JUBAN	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Patrick BAUDEMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Frédéric COURT
M. Michel ROTGER	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Anaïs BLANC
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
Mme Badiââ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET	M. Cyril GAUCHER.
M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

M. Bertrand FRANET

Membres titulaires absents :

M. François HELIE	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Bertrand FRANET
M. Édouard CAVIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Roland PONSAA	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiââ MASLOUHI
M. Jean DUBUET	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Parkings en ouvrage - création d'un budget annexe

Suite aux arrêtés préfectoraux des 17 et 22 septembre 2014 d'extension des compétences de la Communauté de l'agglomération dijonnaise (ci-après « le Grand Dijon »), le Grand Dijon exerce, à titre obligatoire, la compétence intitulée « parcs et aires de stationnement ».

Cette compétence inclut notamment la gestion de l'activité du stationnement dans les parkings en ouvrage fermés, laquelle constitue un service public industriel et commercial (SPIC).

En pareil cas, la comptabilité retraçant les différentes opérations du service doit être individualisée afin de déterminer avec précision le coût du service et de vérifier l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Au vu de ces éléments, conformément au code général des collectivités territoriales, et notamment à son article L.2224-1, il est donc proposé au conseil communautaire de créer un budget annexe dédié à cette activité et dont la dénomination proposée serait « Budget annexe des parkings en ouvrage ».

Il est précisé ce budget annexe sera géré « hors taxes », le stationnement en ouvrage constituant une activité assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2224-1 ;

Considérant que le stationnement payant dans les parkings en ouvrage constitue un service public industriel et commercial (SPIC) dont le suivi budgétaire doit être individualisé ;

Considérant la nécessité, dans ce cadre juridique, de créer un budget annexe pour la gestion du stationnement payant dans les parkings en ouvrage ;

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de créer** un budget annexe du stationnement payant dans les parkings en ouvrage fermés ;
- **de dire** que sa dénomination sera « Budget annexe des parkings en ouvrage » ;
- **de dire** que ce budget sera géré « hors taxes », le stationnement en ouvrage constituant une activité assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, Monsieur le Vice-Président en charge des Finances, à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.